

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme ontarien des services en matière d'autisme	- Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ayant reçu un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme sont admissibles au financement. - L'octroi des aides financières se fait selon les besoins, et une liste d'attente est établie en fonction de la date et de l'heure d'inscription au Programme ontarien des services en matière d'autisme. Le moment de l'inscription est le seul facteur qui détermine la position dans la liste d'attente. - Le montant actuel de l'aide financière (juin 2026), une fois l'entretien d'évaluation des besoins effectuée, est le suivant : 20 000 \$ à 65 000 \$ par an pour les enfants de moins de 6 ans 6600 \$ à 50 000 \$ par an pour les enfants de 6 à 17 ans	- Services cliniques de base (analyse appliquée du comportement, orthophonie, ergothérapie, etc.) - Programmes destinés à la petite enfance dispensés par des aidantes et aidants - Services fondamentaux destinés aux familles - Services d'intervention d'urgence - Les prestataires de services varient selon les régions; pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre centre de soins pédiatriques local ou régional.	- Actuellement, l'attente est de 2 à 5 ans, selon la date d'inscription au Programme ontarien des services en matière d'autisme. - On estime qu'une personne qui s'inscrita en juin 2026 devra attendre 5,2 ans. - La date d'inscription au Programme ontarien des services en matière d'autisme est le seul critère qui détermine la position dans la liste d'attente. - Rien d'autre n'a d'incidence. Certains services peuvent vous être proposés pendant que vous attendez l'octroi d'une aide financière et l'accès aux services cliniques essentiels, comme les suivants : - Services d'intervention d'urgence - Programmes destinés à la petite enfance dispensés par des aidantes et aidants - Services fondamentaux destinés aux familles
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)	- Le programme couvre jusqu'à 75 % des coûts pour les équipements approuvés. - Il peut s'agir de ce qui suit : - Dispositif d'aide à la mobilité (fauteuils roulants, déambulateurs) - Appareils auditifs - Équipement respiratoire - Appareils de communication	S. O.	- L'attente varie selon le prestataire et les autorisations. - En général, il faut prévoir de quelques semaines à plusieurs mois.
Services particuliers à domicile	- Les enfants de moins de 18 ans présentant une déficience physique ou développementale sont admissibles. - Les montants des aides financières sont fixés au cas par cas et varient selon les régions.	Le financement peut servir à des services de relèvement, des programmes d'acquisition de compétences de la vie quotidienne, des activités de loisirs, des camps et la participation à la vie communautaire.	L'attente varie en fonction de la région et des possibilités de financement.

	Financement	Services	Temps d'attente
Services pour besoins complexes	S. O.	- Les Services pour besoins complexes accompagnent les enfants et adolescentes de moins de 18 ans présentant des besoins urgents et complexes en matière de développement, grâce à des équipes interdisciplinaires coordonnées. - Ces services sont gratuits si vous respectez les conditions requises. - Ils sont gérés à l'échelle régionale par des prestataires de services désignés. - Les principaux prestataires sont les suivants : - Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview (Toronto, région du Grand Toronto) - Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (Ottawa, Est de l'Ontario) - Hôpital pour enfants McMaster (Hamilton, Niagara, Brant, Halton, Waterloo)	L'attente varie selon la région et le degré d'urgence.
Complex Care for Kids Ontario (CCKO)	S. O.	- CCKO est un programme qui aide les enfants et les jeunes présentant des besoins médicaux complexes à obtenir des soins de meilleure qualité et mieux coordonnés. - Chaque enfant bénéficie d'un plan de prise en charge personnalisé et du soutien d'une coordinatrice ou un coordinateur attitré qui aide à organiser les rendez-vous, les services et la communication entre les différents prestataires. - Ce programme est proposé à l'échelle régionale; voici les principaux prestataires de services : - Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (Ottawa, Est de l'Ontario) - Hôpital pour enfants McMaster – Services de santé de Hamilton (Hamilton, Niagara, Brant, Halton) - The Hospital for Sick Children (Toronto, région du Grant Toronto) - Hôpital pour enfants du Centre des Sciences de la Santé de London (London, Sud-Ouest de l'Ontario, Windsor, Thunder Bay)	- L'attente varie selon les régions. - Les besoins urgents peuvent mener à une prise en charge plus rapide. - Le temps d'attente habituel est de 12 mois à compter de la date de dépôt de la demande.

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG)	• L'AEHG vient en aide aux enfants de moins de 18 ans présentant un handicap grave et vivant à la maison. • Les familles admissibles dont le revenu du ménage est inférieur à 76 920 \$ (le montant exact varie en fonction de la taille de la famille) peuvent recevoir : • entre 25 \$ et 665 \$ par mois environ. • Ce montant varie en fonction du revenu du ménage, du degré de handicap et des frais exceptionnels. • L'AEHG couvre généralement ce qui suit : • Services de garde de relève • Frais de déplacement et de stationnement liés aux consultations médicales, aux visites à l'hôpital et aux séances de thérapie • Articles particuliers dont votre enfant a besoin (besoins particuliers liés à l'alimentation, vêtements et chaussures sur mesure, etc.)	• S. O.	• L'attente varie en fonction de la région et des possibilités de financement. • En règle générale, le traitement d'une demande prend entre 3 et 12 mois.

Avant de déménager

- Veillez à disposer d'une lettre ou d'un document officiel attestant tout diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel qualifié concernant votre enfant; ce document doit être rédigé en français ou en anglais.
- Demandez les documents nécessaires, tels que votre dossier médical, toute évaluation déjà réalisée ou les rapports de diagnostic établis par les professionnelles ou professionnels qui vous ont suivi, ainsi que par les médecins qui assurent le suivi de votre enfant.
- Renseignez-vous sur les listes d'attente des programmes communautaires, les services privés et les options disponibles pour soutenir votre famille dans la région où vous déménagez.

Après votre déménagement

Semaine 1

- **Faites une demande d'adhésion à l'Assurance-santé de l'Ontario** dès que possible.
 - Vous devez résider en Ontario pendant 3 mois pour obtenir votre carte de l'Assurance-santé de l'Ontario.
 - Conservez votre carte de la province d'où vous déménagez jusqu'à ce que vous receviez la nouvelle.
- **Mettez à jour votre adresse** auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Service Canada.
 - Vous continuerez ainsi à bénéficier du crédit d'impôt pour personnes handicapées, du régime enregistré d'épargne-invalidité, de la prestation d'invalidité du régime de pensions du Canada et de la prestation pour enfants handicapés.

Premier mois

- Faites une demande auprès des programmes de financement destinés aux personnes autistes, aux personnes présentant des troubles du développement ou aux personnes en situation de handicap dans votre nouvelle province.
 - Pour certains programmes, vous devrez d'abord avoir reçu votre carte d'Assurance-santé de l'Ontario.
- Inscrivez-vous sur les listes d'attente pour les appareils fonctionnels, les services de relève et les programmes de soins à domicile.
- Trouvez une nouvelle ou un nouveau médecin de famille ou pédiatre. À noter qu'il y a des pénuries dans de nombreuses provinces.

Trois premiers mois

- Communiquez avec les associations locales de défense des personnes en situation de handicap pour bénéficier d'un soutien communautaire et d'une aide en matière de défense des droits.

